

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2022

24/06/2022 - 42

Date de la convocation : 17 Juin 2022. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 25 Présents : 55. Pouvoirs : 14

Le Vendredi 24 Juin 2022 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Europe 1 du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président, avec pour Secrétaire de séance M. François GUIFFARD.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, M. Christian DORDAIN, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, Mme Auriane AIT LASRI, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Jean-Michel LEROY, M. Yvon SIPIETER, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Laurent KUMOREK, M. Thierry BOURY, M. Gilles BARBIEUX, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Francette DUEZ, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, M. Didier CARREZ, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Edith BOUREL), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Jamila MEKKI (pouvoir à M. Hocine MAZY), Mme Nathalie APERS (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Raphaël AIX), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Marie-Josée DELATTRE (pouvoir à Mme Stéphanie CARAMOUR), Mme Joselyne GEMZA (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), M. Henri JARUGA (pouvoir à M. Didier CARREZ), Mme Jocelyne CHARLET (pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE), M. Jacques MICHON (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Coline CRAEYE (pouvoir à M. Xavier THIERRY).

EXCUSÉS :

M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Estelle MOUY,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur pôle Pilotage et Solidarités, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, Mme Claire GOLSE, Directrice Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Sandrine DANSETTE, Directrice du Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, M. Aurélien BEHAGUE, Directeur Cycle de l'Eau, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, Mme Daisy VINCENT, Directrice pôle Aménagement, M. Pascal DHAUSSY, pour le Service Technologies Information.

15 – GEMAPI/Hydraulique

15.3 – SAGE ESCAUT SENSEE – Participation de Douaisis Agglo - Année 2022

Dans le cadre de l'animation du SAGE Escaut Sensée portée par le Syndicat Mixte Escaut et Affluents (SYMEA), Douaisis Agglo est amenée à participer financièrement aux actions de sensibilisation pour les communes de Arleux, Aubigny au Bac, Brunémont, Bugnicourt, Estrées, Lécluse, Féchain, Fressain, Hamel et Marcq en Ostrevent, intégrées au SAGE dont le périmètre est fixé par arrêté inter préfectoral du 14 janvier 2003.

Enjeux du Sage Escaut Sensée

Protection et gestion de la ressource en eau

- Limiter les pollutions diffuses pour atteindre le bon état des masses d'eau
- Favoriser l'infiltration des eaux de surface
- Maîtriser la pression de prélèvement sur la ressource
- Assurer la protection des aires d'alimentation des captages prioritaires pour la ressource en eau potable
- Connaître et améliorer l'état chimique des eaux superficielles
- Atteindre et maintenir les indicateurs des masses d'eaux au niveau d'obtention du bon état écologique
- Maîtriser les pollutions d'origine domestique, industrielle et agricole

Gestion et préservation des milieux aquatiques et des zones humides

- Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- Préserver les milieux aquatiques des effets de l'urbanisation
- Assurer la continuité de la trame verte et bleue

Maitrise et limitation des risques liés à l'eau

- Inciter les collectivités territoriales et leurs établissements publics à intégrer la problématique des ruissellements et des inondations dans les documents d'urbanisme
- Limiter la vulnérabilité des biens et des personnes aux remontées d'eau de nappe et aux inondations
- Maîtriser les ruissellements dans les zones urbaines et agricoles et au niveau des infrastructures routières
- Mettre en place une solidarité amont/aval pour lutter contre les inondations

Sensibilisation et communication sur la ressource en eau et les milieux aquatiques

- Sensibiliser aux économies d'eau potable pour l'ensemble des usagers
- Sensibiliser à la gestion des eaux pluviales pour l'ensemble des usagers
- Sensibiliser aux rôles des milieux aquatiques et à leur préservation
- Informer la population et les collectivités sur l'impact des phytosanitaires et promouvoir les techniques alternatives
- Sensibiliser aux enjeux de l'eau sur le périmètre du SAGE
- Diffuser le SAGE et ses données

L'implication de Douaisis Agglo dans l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE se révèle donc indispensable pour assurer une gestion cohérente et raisonnée de ses ressources hydriques et une préservation de son territoire face aux exigences d'inondation.

Fonctionnement du SYMEA

Le SYMEA est la structure porteuse des SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Escaut et de la Sensée.

Le Syndicat Mixte de l'Escaut a été créé en 2014 pour porter le SAGE de l'Escaut qui nécessitait une structure porteuse. Il a ensuite été élargi en 2018 pour porter également le SAGE de la Sensée (initialement porté par l'Institution Interdépartementale pour l'aménagement de la vallée de la Sensée qui a été dissoute en décembre 2017). Il est alors devenu le Syndicat Mixte Escaut et Affluents : SYMEA

Le Syndicat Mixte Escaut et Affluents (SYMEA) est la structure sur laquelle se repose la CLE (Commission Locale de l'Eau) afin de coordonner les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs définis par le SAGE de l'Escaut et le SAGE de la Sensée.

Conformément à la décision du comité syndical du 16 décembre 2021 le versement de la contribution annuelle de Douaisis Agglo relative au financement du SAGE ESCAUT SENSEE est calculé sur la base de la population (75%) et de la surface (25%).

Les modalités de financement sont donc les suivantes :

FINANCEMENT 2022 PAR INTERCOMMUNALITES						
Intercommunalités et communes du Syndicat Mixte de l'Escaut	Nombre de communes	Population concernée par le SYMEA	Superficie concernée par le SYMEA (km ²)	Coût/ population	Coût/ surface	Participation Totale par EPCI
Communauté de Communes de la Thiérache Sambre et Oise	7	3431	58,30	744,35€	1 246,72€	1 991,07€
Communauté de Commune du Pays du Vermandois	18	17172	178,40	3 399,91€	3 815,04€	7 214,95€
Communauté de Communes du Cœur D'Ostrevent	1	2541	6,77	2 973,43€	308,33€	3 281,77€
Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut	29	98287	194,33	30 145,31€	5 504,71€	35 650,02€
Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole	34	192353	259,15	41 479,71€	5 541,82€	47 021,53€
Communauté d'Agglomération de Cambrai	55	83692	411,28	2 7346,00€	11 171,44€	38 517,44€
Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis	41	64221	317,14	13 776,31€	6 781,90€	20 558,21€
Communauté de Communes du Pays Solesmois	15	15250	117,63	3 273,33€	2 515,47€	5 788,80€
Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre	7	5026	48,20	1 079,37€	1 030,74€	2 110,11€
Communauté de Communes Sud Artois	45	22558	301,26	28 300,62€	11 705,31€	40 005,93€
Communauté de Communes Osartis Marquion	39	29046	270,21	27 772,17€	11 880,83€	39 653,00€
Communauté de Communes du Pays de Mormal	49	43063	406,46	10 731,32€	7 871,23€	18 602,55€
Douaisis Agglomération	10	12682	56,66	14 324,57€	2 490,88€	16 815,45€
Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	5	1784	29,94	1 272,97€	1 316,22€	2 589,19€
Communauté Urbaine d'Arras	17	12754	97,94	11 290,68€	4 305,63€	15 596,31€
TOTAL	372	603860	2753,67	217 910,0€	77 486,27€	295 396,33

Par courrier du 24 Janvier 2022, le SYMEA sollicite notre contribution financière, à hauteur de 16 815,45 €, conformément à la décision du comité syndical du 16 décembre 2021.

Les crédits nécessaires sont prévus sur le budget général.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'engager la communauté à participer aux actions de mise en œuvre du SAGE,
- d'approuver la participation financière de Douaisis Agglo à concurrence d'un budget annuel maximum de 16 815,45€, montant imputé au budget général (en fonctionnement imputation 6574),
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

*Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire du présent acte.*

Affiché le 30/06/2022
Réceptionné en sous-préfecture le 30/06/2022

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20220624-24-06-2022-42-DE

LE PRESIDENT,



Christian POIRET